

- C O M M U N E D ' O R S A Y -

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2014

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Marie-Pierre Digard, Stanislas Halphen (à partir de 21h45), Michèle Viala, Pierre Bertiaux, Elisabeth Delamoye, Didier Missenard, Elisabeth Caux, Augustin Bousbain, adjoints - Eliane Sauteron, Jean-François Dormont, Albert Da Silva, Alexis Foret, Mireille Ramos, Pierre Chazan, Astrid Auzou-Connes, Hervé Dole, Claude Thomas-Collombier, Yann Ombrello, Isabelle Ladousse, Raymond Raphaël, Alain Roche, Caroline Danhiez, Stéphane Charousset, Patrick Bernert, Rachid Redouane.

Absents excusés représentés :

Stanislas Halphen (jusqu'à 21h45)	pouvoir à David Ros
Ariane Wachthausen	pouvoir à Yann Ombrello
Véronique France-Tarif	pouvoir à Augustin Bousbain
Claudie Mory	pouvoir à Claude Thomas-Collombier
François Rousseau	pouvoir à Elisabeth Delamoye
Gabriel Laumosne	pouvoir à Pierre Bertiaux
Frédéric Henriot	pouvoir à Michèle Viala
Simone Parvez	pouvoir à Alain Roche

Absents :

Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents à 20h30	25
Nombre de votants	33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Pierre Chazan est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 JUIN 2014

Le procès-verbal de la séance du 18 juin 2014 est approuvé par 26 voix pour, 4 voix contre (M. Charousset, Mme Danhiez, M. Raphaël, M. Bernert), 3 abstentions (Mme Parvez, M. Redouane, M. Roche).

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 JUILLET 2014

Le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2014 est approuvé par 27 voix pour, 4 voix contre (M. Charousset, Mme Danhiez, M. Raphaël, M. Bernert), 2 membres ne participant pas au vote (Mme Ombrello, M. Redouane).

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

DATE	DECISION N°	OBJET
		(Tous les montants sont exprimés en TTC)
3-juillet	14-134	Convention de mise à disposition d'un chalet au profit de Monsieur Steeve KLEIN. Le chalet sera exclusivement destiné à la vente de friandises et boissons sans alcool, il sera installé sur la plage du bassin extérieur de la piscine municipale. La redevance d'occupation s'élève à 51,20€, pour la période du 12 au 27 juillet 2014.
16-juillet	14-135	Adoption du marché n°2014-12 avec la société DIPAN France, relatif à la maintenance des équipements de ventilation, extraction et nettoyage des réseaux aérauliques et désinfection des cuisines scolaires et des crèches. Poste n°1 prestations forfaitaires : montant annuel de 5 256 € Poste n°2 prestations sur bons de commande : montant maximum annuel 30 000 €. Le marché pourra être reconduit 3 fois par période d'un an.
22-juillet	14-136	Convention de formation passée avec CARIDE, pour une vingtaine d'agents de la commune, une journée de recyclage en prévention des risques « sauveteur secouriste du travail ». du 5 au 8 septembre 2014, pour un montant de 1 680 €.
24-juillet	14-137	Convention d'audit et de conseil en ingénierie sociale avec la société CTR Conseil, représentée par M. Fabien Mugerin. La convention est conclue pour une durée de 24 mois. Pour déterminer l'assiette de rémunération, il sera pris en compte toutes les régularisations et les économies telles que définies à l'article 2 de la convention.
25-juillet	14-138	Avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un chalet en bois à la piscine municipale, au profit de M. Steeve Klein. Prolongation de la mise à disposition jusqu'au 17 août 2014 inclus. La redevance d'occupation s'élève à 67,20 €.
01-août	14-139	Convention de mise à disposition temporaire du terrain Honneur rugby, du terrain synthétique de football du jardin d'arc du Stade municipal, au profit de la Société WESTINGHOUSE. Organisation des Olympiades, le jeudi 18 septembre 2014, moyennant le paiement de la somme de 445,00 €.
01-août	14-140	Adoption du marché n°2014-13 avec la société DALKIA, relatif à l'entretien et à l'exploitation des installations thermiques des bâtiments de la ville et du CCAS, avec gestion de l'énergie (pour la partie relevant de la commune d'Orsay uniquement). Le montant forfaitaire annuel s'élève à 204 196,19 €. Le marché prend effet le 6/09/2014 pour une durée de cinq ans et 360 jours ferme non reconductible.
01-août	14-141	Convention de mise à disposition temporaire des vestiaires et des lignes d'eau du bassin extérieur du stade nautique au profit du Club Omnisport des Ulis, section natation, pour l'organisation d'entraînements suivant des créneaux précis. Du 15 septembre 2014 au 27 février 2015, pour un montant total de 8 365,00 €

04-août	14-142	Convention de formation passée avec le CEDIS. Formation sur le thème "les élu-es locaux au cœur de la formation des territoires". Du 19 au 22 août 2014, pour une conseillère municipale. Le montant de la dépense s'élève à 450 €
07-août	14-143	Adoption du marché n°2014-03 avec la société DOMATECH, relatif à la construction d'un espace de culture et de loisirs pour tous "La Maison Tati" - Lot n°1 Fondations – Gros Œuvre, pour un montant de 982 080.00 €. Le présent marché prend effet à compter de sa date de notification pour une durée de 16 mois.
07-août	14-144	Adoption du marché n°2014-03 avec la société SETE, relatif à la construction d'un espace de culture et de loisirs pour tous "La Maison Tati" - Lot n°2 Etanchéité, pour un montant de 121 489.02 €. Le présent marché prend effet à compter de sa date de notification pour une durée de 16 mois.
07-août	14-145	Adoption du marché n°2014-03 avec la société I.D.S., relatif à la construction d'un espace de culture et de loisirs pour tous "La Maison Tati" - Lot n°3 Cloisons – Doublage – Isolation – Faux Plafonds, pour un montant de 157 200.00 €. Le présent marché prend effet à compter de sa date de notification pour une durée de 16 mois.
07-août	14-146	Adoption du marché n°2014-03 avec la société SETE, relatif à la construction d'un espace de culture et de loisirs pour tous "La Maison Tati" - Lot n°4 Bardage – Revêtements de façades, pour un montant de 19 688.45 €. Le présent marché prend effet à compter de sa date de notification pour une durée de 16 mois.
07-août	14-147	Adoption du marché n°2014-03 avec la société AIDE NOUVELLE, relatif à la construction d'un espace de culture et de loisirs pour tous "La Maison Tati" - Lot n°5 Métallerie – Serrurerie, pour un montant de 348 384.00 €. Le présent marché prend effet à compter de sa date de notification pour une durée de 16 mois.
07-août	14-148	Adoption du marché n°2014-03 avec la SARL SER, relatif à la construction d'un espace de culture et de loisirs pour tous "La Maison Tati" - Lot n°6 Carrelage - Faïence pour un montant de 34 603.08 €. Le présent marché prend effet à compter de sa date de notification pour une durée de 16 mois.
07-août	14-149	Adoption du marché n°2014-03 avec la société DG PEINTURE, relatif à la construction d'un espace de culture et de loisirs pour tous "La Maison Tati" - Lot n°7 Peinture – Revêtements de sols souples pour un montant de 74 888.88 €. Le présent marché prend effet à compter de sa date de notification pour une durée de 16 mois.
07-août	14-150	Adoption du marché n°2014-03 avec la société PLASTALU, relatif à la construction d'un espace de culture et de loisirs pour tous "La Maison Tati" - Lot n°8 Menuiseries extérieures - Occultations pour un montant de 192 000.00 €. Le présent marché prend effet à compter de sa date de notification pour une durée de 16 mois.
07-août	14-151	Adoption du marché n°2014-03 avec la société SORBAT 77, relatif à la construction d'un espace de culture et de loisirs pour tous "La Maison Tati" - Lot n°9 Menuiseries intérieures, pour un montant de 176 083.30 €. Le présent marché prend effet à compter de sa date de notification pour une durée de 16 mois.

07-août	14-152	Adoption du marché n°2014-03 avec la société BENTIN, relatif à la construction d'un espace de culture et de loisirs pour tous "La Maison Tati" - Lot n°10 Electricité courants forts et courants faibles, pour un montant de 204 078.32 €. Le présent marché prend effet à compter de sa date de notification pour une durée de 16 mois.
07-août	14-153	Adoption du marché n°2014-03 avec la société SCHNEIDER ET CIE, relatif à la construction d'un espace de culture et de loisirs pour tous "La Maison Tati" - Lot n°11 Chauffage – Ventilation pour un montant de 272 421.24 €. Le présent marché prend effet à compter de sa date de notification pour une durée de 16 mois.
07-août	14-154	Adoption du marché n°2014-03 avec la société SCHNEIDER ET CIE, relatif à la construction d'un espace de culture et de loisirs pour tous "La Maison Tati" - Lot n°12 Plomberie – Sanitaires - Gaz pour un montant de 60 684.48 €. Le présent marché prend effet à compter de sa date de notification pour une durée de 16 mois.
07-août	14-155	Adoption du marché n°2014-03 avec la société JEAN LEVEBVRE, relatif à la construction d'un espace de culture et de loisirs pour tous "La Maison Tatie" - Lot n°13 VRD et aménagements extérieurs pour un montant de 152 256.77 €. Le présent marché prend effet à compter de sa date de notification pour une durée de 16 mois.
07-août	14-156	Adoption du marché n°2014-03 avec l'AGENCE OTIS, relatif à la construction d'un espace de culture et de loisirs pour tous "La Maison Tatie" - Lot n°14 Appareil élévateur pour un montant de 30 600.00 €. Le présent marché prend effet à compter de sa date de notification pour une durée de 16 mois.
07-août	14-157	Adoption du contrat n°2014-04D avec la société AIR LIQUIDE, relatif à la mise à disposition d'emballage de gaz médium et de grandes bouteilles. Pour un montant forfaitaire sur trois ans de 2 694.50 €.
22-août	14-158	Adoption d'un contrat n°2014-06D avec la société ENERGIE ET SERVICE, relatif à l'assistance au maître d'ouvrage dans le cadre du suivi et du contrôle du marché d'exploitation de chauffage, dans un objectif de pérennité des équipements et de maîtrise des coûts de chauffage. Le montant forfaitaire annuel est de 9 100 € HT. Le marché prend effet à compter du 15 septembre 2014 pour une période d'un an.
27-août	14-159	Adoption d'un avenant de transfert au marché n°2013-13 avec la société OUEST COORDINATION. Fusion avec la société TPF INGENIERIE, concernant la mission de contrôle technique pour la construction d'un espace de culture et de loisirs pour tous "La Maison Tati". L'avenant n'a pas d'incidence financière.
27-août	14-160	Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable d'un logement appartenant à la commune, au profit de Madame Colette DUEZ, institutrice. Appartement de type F4, situé 23 rue Alain Fournier. La convention est établie pour une durée fixe, du 1 ^{er} septembre 2014 au 31 août 2015. La mise à disposition est consentie à titre gratuit en ce qui concerne le loyer, compte tenu du statut d'institutrice.
27-août	14-161	Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable d'un logement appartenant à la commune, au profit de Madame Sophie DAMBRUNE, institutrice. Appartement de type F4, situé 1 rue du Guichet. La convention est établie pour une durée fixe, du 1 ^{er} septembre 2014 au 31 août 2015. La mise à disposition est consentie à titre gratuit en ce qui concerne le loyer, compte tenu du statut d'institutrice.

29 -août	14-162	Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable d'un logement appartenant à la commune, au profit de monsieur Marc QUENEHEN. Appartement de type F3 situé 27 rue Etienne Bauer. La convention est établie pour une durée de trois ans renouvelable 2 fois, à compter du 25 août 2014. Le loyer mensuel est calculé en fonction du taux de 5,63 € par m ² .
03-sept	14-163	Convention de mise à disposition pour une durée d'un an, de 4 lignes d'eau du bassin extérieur de la piscine municipale, au profit du collège Aimé Césaire des Ulis. Cette mise à disposition est consentie moyennant le paiement de la somme de 140,00 € par heure d'utilisation.
10-sept	14-164	Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable d'un logement appartenant à la commune, au profit de Madame Sophie LAVERDUN. Appartement de type F3 situé 27 rue Etienne Bauer. La convention est établie pour une durée de trois ans renouvelable 2 fois, à compter du 8 septembre 2014. Le loyer mensuel est calculé en fonction du taux de 5,63 € par m ² .
08-sept	14-165	Convention de mise à disposition pour une durée d'un an du bassin intérieur de la piscine municipale au profit des écoles primaires de Gometz la ville. Cette mise à disposition est consentie moyennant le paiement de la somme de 185 € par séance.
08-sept	14-166	Adoption d'un marché n°201408D avec la société GRDF, relatif au contrat de livraison directe de gaz naturel pour le stade nautique municipal d'Orsay. Le contrat est conclu pour une période de trois ans, à compter du 7 septembre 2014. Le montant de la prestation est fixé annuellement à 1521,60 € HT.
10-sept	14-167	Adoption du marché n°2014-22 avec la société IMPRIMERIE GEORGES GRENIER, relatif au flashage et à l'impression du magazine municipal, du guide/annuaire de la ville et du carnet de saison. Le présent marché est conclu jusqu'au 31 octobre 2015 pour un montant de 74 000 € HT.
11-sept	14-168	Convention de prestation avec la société SECTION SECURITE à l'occasion de la fête de la jeunesse organisée par le service municipal de la jeunesse le 13 septembre 2014. Le montant de la prestation est fixé à 258,50 €.
12-sept	14-169	Clôture de la régie de recettes saisonnière de la piscine municipale. A compter du 12 septembre, la commune n'encaisse plus les recettes relatives à la vente de boissons, friandises et glaces.
11- sept	14-170	Convention de prestation passée avec la société DISNEYLAND PARIS, à l'occasion d'une sortie proposée par le service municipal de la jeunesse. Le 22 décembre 2014, le montant de la prestation est fixé à 1 872 €.
12-sept	14-171	Convention de garantie de prêt de jeux, avec la société AVAG à l'occasion de la fête de la jeunesse, organisée par le service municipal de la jeunesse le 13 septembre 2014. Le montant de la prestation est fixé à 80 €.
17-sept	14-172	Adoption du marché n°2014-14 avec la société LYONNAISE DES EAUX, relatif à la surveillance et à l'entretien des fontaines, bouches et poteaux d'incendie. Poste n°1 : prestations forfaitaires : montant annuel de 6 451,20 €, poste n°2 : prestations sur bons de commande : montant maximum annuel de 30 000 € HT. Le marché est conclu jusqu'au 31 décembre 2014 et pourra être reconduit deux fois par période d'un an.

17-sept	14-173	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association "Les Chemins Buissonniers", dans le cadre de la Fête de la science. Du 8 au 12 octobre 2014 à la Bouvèche, le montant de la dépense s'élève à 9 088 €.
17-sept	14-174	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle proposé par l'association "Les Chemins Buissonniers", dans le cadre de la Fête de la science. Le 10 octobre 2014 salle Jacques Tati, le montant de la dépense s'élève à 2 754 €.
17-sept	14-175	Contrat avec Tom GIRAUD, pour une exposition de ses œuvres et actions culturelles dans le cadre de CURIOSITAS. Présentation de son œuvre le 4 octobre 2014, le montant de la dépense s'élève à 500 €.
17-sept	14-176	Adoption d'un marché n°2014-08D avec la société ACHATPUBLIC.COM, relatif au contrat de maintenance et d'hébergement de la plateforme de dématérialisation. Le montant annuel de l'abonnement à la salle des marchés est de 2 496€. Le marché est conclu jusqu'au 1 ^{er} septembre 2015 et pourra être reconduit par période d'un an, au maximum trois fois.
17-sept	14-177	Adoption d'un marché n°2014-09D relatif à l'abonnement au journal achatpublic.info Pack Acheteur, proposé par la société ACHATPUBLIC.COM. Le montant de la dépense s'élève à 505,40 €, le marché est conclu jusqu'au 15 septembre 2015 et pourra être reconduit par période d'un an, au maximum trois fois.
17-sept	14-178	Adoption d'un contrat n°2014-05 D avec la société SAS SETIN, relatif à la maintenance des machines d'atelier du centre technique municipal de la ville d'Orsay. Poste n°1 : prestations forfaitaires : montant annuel de 3 657,60 €, poste n°2 : prestations sur bons de commande : montant maximum annuel de 1 500,00 € HT. Le marché est conclu jusqu'au 31 décembre 2014 et pourra être reconduit par période d'un an au maximum quatre fois.
17-sept	14-179	Convention avec l'Office du Tourisme de la Vallée de Chevreuse, pour l'intervention d'un guide à l'occasion de l'accueil des nouveaux orcéens. Le 27 septembre 2014, le montant de la dépense s'élève à 48 € pour 4h d'animation.
24-sept	14-180	Convention de formation passée avec GIE IFEL (pédagogie, études, conseil pour la formation des élus locaux). Formation des élus municipaux minoritaires sur le thème, "agir et communiquer dans l'opposition". Le 29 novembre 2014, le montant de la dépense s'élève à 2 400,00 €.
24-sept	14-181	Convention de mise à disposition pour l'association S(cube), à titre gracieux, de l'exposition "Nourrir la planète aujourd'hui et demain", dans le cadre de la semaine de la solidarité internationale 2014. Du 14 au 24 novembre 2014.
3-oct	14-182	Création d'une seconde régie d'avance auprès du service communication pour procéder à l'acquisition de prestations de services non compatibles avec la régie existante. Prestations de campagnes publicitaires, publications sur les réseaux sociaux, commandes en ligne etc....Le montant maximum de l'avance à consentir est fixé à 2000 €.
24-sept	14-183	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite du gymnase Blondin, au profit du CAO section Kyudo, pour l'organisation d'un stage le samedi 28 février 2015 et le dimanche 1 ^{er} mars 2015.

24-sept	14-184	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite du gymnase Blondin, au profit du CAO section Tir à l'arc, pour l'organisation d'un tournoi les 29 et 30 novembre 2014.
24-sept	14-185	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite du gymnase Blondin, au profit de l'association Terra Lusa, pour l'organisation d'une soirée dansante le samedi 25 octobre 2014.
25-sept	14-186	Contrat avec la société LOGITUD pour la maintenance du logiciel de gestion des actes d'état civil numérisés, IMAGE. Le marché est conclu jusqu'au 31 décembre 2014 et pourra être renouvelé deux fois. Le montant annuel du contrat est fixé à 718,20 €.
25-sept	14-187	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite du gymnase Marie Thérèse Eyquem, au profit du CAO section Gym aux agrées, pour l'organisation d'une compétition départementale, le samedi 31 janvier et le dimanche 1 ^{er} février 2015.
25-sept	14-188	Convention de formation passée avec CIRIL. Formation sur le thème "civil net finances : immobilisations", pour deux agents du service financier. Le 17 octobre 2014, le montant de la dépense s'élève à 770 €.
25-sept	14-189	Adoption du marché n°2014-03D avec la société KHEOPS SECURITE, relatif à la télésurveillance pour le centre technique municipal. Le marché est conclu jusqu'au 31 décembre 2014, il pourra être reconduit par période d'un an au maximum quatre fois. Le montant annuel est fixé à 1 152 €.
1-oct	14-190	Adoption d'un avenant de transfert avec la société AIDE NOUVELLE, lot n°5 du marché 2014-03 concernant la construction d'un espace de culture et de loisirs pour tous « LA MAISON TATI ». Transfert avec la société DIB PRODUCTION, l'avenant n'a pas d'incidence financière.
3-oct	14-191	Convention de mise à disposition gratuite d'un local au profit de l'association « Appel Détresse ». Maison d'une superficie de 44,08 m ² , située 75 bis rue de Paris à Orsay. La convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1 ^{er} octobre 2014.
1-oct	14-192	Adoption d'un avenant n°1 au marché n°2014-10 L2 avec la société SERRURERIE BERNARD, relatif aux travaux d'aménagement d'un espace de musculation au stade municipal d'Orsay (Lot n° 2 : Menuiserie). Le montant des Travaux supplémentaires est fixé à 1 843,20 €. Le délai d'exécution du lot n°2 est prolongé jusqu'au 31 octobre 2014.
3-oct	14-193	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite, des bassins intérieurs et des vestiaires du stade nautique municipal, au profit du Club Athlétique d'Orsay section natation. Organisation de compétitions, le 14 décembre 2014, le 29 mars 2015 et le 31 mai 2015.
3-oct	14-194	Contrat avec la société DI'X pour la maintenance du logiciel de gestion des archives, AVENIO. Le contrat est conclu jusqu'au 31 décembre 2015, il pourra être renouvelé au maximum deux fois. Le montant annuel du contrat est fixé à 960 €.

2014-122 - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal, par 28 voix pour, 3 voix contre (M. Raphaël, M. Charousset, Mme Danhiez), 2 abstentions (M. Roche, Mme Parvez) :

- **Adopte** le règlement intérieur tel qu'il est proposé.

2014-123 - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) : FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES EXTERIEURS ET DESIGNATION

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Fixe** à 7 le nombre de membres extérieurs au sein de la commission consultative des services publics locaux.
- **Désigne** les membres suivants :

ARO :	Mme Jadowski ou son représentant
AMIS DE MONDETOUR :	M. Mahé ou son représentant
FAPS :	M. Lin ou son représentant
ASEOR :	M. Champetier ou son représentant
CAS :	M. Rechauchère ou son représentant
CAO :	M. Dion ou son représentant
COM'ORSAY :	Mme Muscat ou son représentant

2014-124 - DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE PARMIS LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le maire demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent voter à bulletins secrets,

Après appel de candidatures,

- **Procède**, à l'unanimité à mains levées, à la majorité absolue des suffrages, à la désignation d'un représentant du conseil municipal en tant que correspondant défense de la commune d'Orsay.

- A obtenu : Frédéric Henriot 32 voix pour, 1 abstention.

Frédéric Henriot ayant obtenu la majorité absolue, est désigné correspondant défense de la commune d'Orsay.

2014-125 - INTERCOMMUNALITE - CONTRIBUTION DE LA COMMUNE D'ORSAY SUR LE PROJET DE SCHEMA REGIONAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Demande** une redéfinition du schéma proposé basée sur le regroupement des intercommunalités d'Europ'Essonne et de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay.

2014-126 – INTERCOMMUNALITE - DESIGNATION D'UN(E) REFERENT(E) « APPEL DES 100 » ET D'UN(E) REFERENT(E) « DEVELOPPEMENT DURABLE »

Le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent voter à bulletins secrets,

Après appel de candidatures,

- **Procède**, à l'unanimité à mains levées à la majorité absolue des suffrages, à la désignation d'un(e) référent(e) « appel des 100 » parmi les élus du conseil municipal.

Ariane Wachthausen est désignée à l'unanimité, référente « appel des 100 » de la commune d'Orsay.

- **Procède**, à l'unanimité à mains levées à la majorité absolue des suffrages, à la désignation d'un(e) référent(e) « développement durable » parmi les élus du conseil municipal.

Marie-Pierre Digard est désignée à l'unanimité, référente « développement durable » de la commune d'Orsay

2014-127 – INTERCOMMUNALITE - CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION DE LA DEUXIEME TRANCHE DU TCSP MASSY-SACLAY

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et la commune relative à la réalisation de travaux sur le territoire communal et à la remise d'ouvrages dans le cadre du prolongement du Transport en Commun en Site Propre « Massy-Saint-Quentin-en-Yvelines », pour le tronçon entre l'école polytechnique et le carrefour du Christ de Saclay.
- **Autorise** le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces y afférentes.

2014-128 - AFFAIRES GENERALES - DEMATERIALISATION DE LA TRANSMISSION DES ACTES D'ETAT CIVIL - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER DEUX CONVENTIONS FIXANT LES MODALITES DE TELETRANSMISSION

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à signer les deux conventions suivantes relatives à l'adhésion de la commune au dispositif d'échanges dématérialisés de données d'état civil :
 - 1°) une convention avec le Ministère de la Justice et l'Agence nationale des titres sécurisés relative à l'adhésion de la commune aux échanges dématérialisés de données d'état civil,
 - 2°) une convention avec l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) relative à l'adhésion de la commune aux modalités d'obtention, d'attribution et d'usage des cartes d'authentification et de signature fournies par l'ANTS à la commune.
- **Précise** que ces conventions sont conclues pour une durée de trois ans à compter de la date de leur signature, renouvelables par tacite reconduction et par période de 3 ans.
- **Dit** que la dépense correspondant à la mise en œuvre du dispositif sera prise en charge par le budget de la commune.

2014-129 – FINANCES - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE MARCHE DE DERATISATION, DESINFECTION ET DESINSECTISATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT, DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la commune d'Orsay et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville d'Orsay pour la dératisation, la désinfection et la désinsectisation des réseaux d'assainissement, des bâtiments communaux et du CCAS, désignant la commune d'Orsay comme coordonnateur,
- **Autorise** le Maire à signer ladite convention.
- **Autorise** le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et, notamment, à signer le marché correspondant.
- **Dit** que les dépenses seront inscrites au budget de la Commune pour les années concernées.

2014-130 – FINANCES - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MARCHE RELATIF A L'ENTRETIEN ET A L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES BATIMENTS DE LA VILLE ET DU CCAS AVEC GESTION DE L'ENERGIE

Le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent voter à bulletins secrets,

Après appel de candidatures,

- **Procède**, à l'unanimité à mains levées à la majorité absolue des suffrages, à la désignation des représentants de la Commission d'Appel d'Offres de la commune à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes :

Délégué titulaire :

- François Rousseau élu à l'unanimité

Délégué suppléant :

- Elisabeth Caux : 26 voix
- Stéphane Charousset : 7 voix

Les deux représentants du conseil municipal à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes sont :

- François Rousseau délégué titulaire
- Elisabeth Caux déléguée suppléante

2014-131 – FINANCES - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – COMPLEMENT N°4

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 2 voix contre (M. Roche, Mme Parvez), 5 abstentions (M. Charousset, Mme Danhiez, M. Raphaël, M. Bernert, M. Redouane) :

- **Décide** d'affecter une subvention exceptionnelle de 1000 € au profit du Foyer Socio-Educatif du collège Alain-Fournier dans le cadre du « Projet mémoire ».
- **Dit** que la dépense correspondante, soit 1000 €, est inscrite au budget 2014 de la commune au compte 6574.

2014-132 - PERSONNEL COMMUNAL - MISE EN PLACE D'UN COMITE TECHNIQUE ET D'UN COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL COMMUNS ENTRE LA COMMUNE ET LE CCAS D'ORSAY, FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET MAINTIEN DU PARITARISME

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de mettre en place un comité technique et un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail communs, compétents pour les agents de la commune et les agents du C.C.A.S (CCAS, RPA, Crocus).
- **Fixe** à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants pour chacune de ces instances.
- **Maintient** le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants dans chacune de ces instances.
- **Précise** que les représentants de la collectivité auront voix délibérative dans chacune de ces instances.

2014-133 - PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (M. Charousset, Mme Danhiez, M. Raphaël, M. Bernert, Mme Parvez, M. Redouane, M. Roche) :

- **Apporte** les modifications suivantes :

Emplois fonctionnels :

- ancien effectif : 4
- nouvel effectif : 3

Filière administrative

Cadre d'emplois : rédacteurs

Grade : rédacteur principal 1^{ère} classe

- ancien effectif : 3
- nouvel effectif : 2

Grade : rédacteur

- ancien effectif : 14
- nouvel effectif : 16

Cadre d'emplois : adjoints administratifs

Grade : adjoint administratif principal 2^{ème} classe

- ancien effectif : 5
- nouvel effectif : 3

Grade : adjoint administratif 1^{ère} classe

- ancien effectif : 24
- nouvel effectif : 19

Grade : adjoint administratif 2^{ème} classe

- ancien effectif : 17
- nouvel effectif : 16

Filière technique

Cadre d'emplois : adjoints techniques

Grade : technicien de 1^{ère} classe

- ancien effectif : 12
- nouvel effectif : 20

Cadre d'emplois : adjoints techniques
Grade : adjoint technique de 2^{ème} classe

- ancien effectif : 122
- nouvel effectif : 110

Dont 9 emplois à temps non complet modifié comme suit à compter du 1^{er} septembre 2014 :

- 1 emploi à 25h sur 52 semaines
- 5 emplois à 15h sur 36 semaines (hors périodes de vacances scolaires), soit 10,38/35^{ème} lissé sur l'année
- 1 emploi à 15h sur 36 semaines (hors périodes de vacances scolaires) et 7h30 sur 52 semaines, soit 17,88/35^{ème} lissé sur l'année
- 1 emploi à 23h30 sur 36 semaines (hors périodes de vacances scolaires), soit 23,30/35^{ème} lissé sur l'année
- 1 emploi à 15h sur 52 semaines

Filière médico-sociale

Cadre d'emplois : éducateurs de jeunes enfants
Grade : éducateur principal de jeunes enfants

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 3

Grade : éducateur de jeunes enfants

- ancien effectif : 8
- nouvel effectif : 6

Cadre d'emplois : puéricultrices
Grade : puéricultrice classe supérieure

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 2

Cadre d'emplois : auxiliaires de puériculture
Grade : auxiliaire de puériculture principal 1^{ère} classe

- ancien effectif : 2
- nouvel effectif : 4

Grade : auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe

- ancien effectif : 6
- nouvel effectif : 11

Grade : auxiliaire de puériculture

- ancien effectif : 37
- nouvel effectif : 30

Filière sportive

Cadre d'emplois : éducateurs des activités physiques et sportives
Grade : éducateur des activités physiques et sportives

- ancien effectif : 8
- nouvel effectif : 7

Filière animation

Cadre d'emplois : adjoints d'animation
Grade : adjoint d'animation 2^{ème} classe

- ancien effectif : 21
- nouvel effectif : 20

Filière police municipale

Cadre d'emplois : agents de police municipale
Grade : chef de police municipale

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

Grade : gardien de police municipale

- ancien effectif : 6
- nouvel effectif : 5

Sont supprimés 24 postes de surveillants de cantine sur les 32 existants. Les 8 postes maintenus sont transformés comme suit :

- 4 emplois à temps non complet à raison de 10h par semaine sur 36 semaines (hors vacances scolaires),
- 4 emplois à temps non complet à raison de 8h par semaine sur 36 semaines (hors mercredis et vacances scolaires).

Est créé un emploi aidé sous la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi pour assurer les fonctions d'aide auxiliaire de puériculture au sein du service du jeune enfant pour une durée d'1 an à compter du 9 septembre 2014 à raison de 35 heures par semaine.

Est créé un emploi en apprentissage pour une durée de 24 mois en vue de l'obtention d'un BTS design graphique option communication & multimédia (niveau III), au sein de la Direction de la communication et de l'innovation numérique et citoyenne.

- **Autorise** Monsieur le maire à faire toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre des dispositifs d'insertion et d'accompagnement dans l'emploi et d'apprentissage, notamment la signature des contrats,
- **Prévoit** que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012.

2014-134 - PERSONNEL COMMUNAL - AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR EMPLOIS NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITE

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 6 abstentions (M. Charousset, Mme Danhiez, M. Raphaël, M. Bernert, Mme Parvez, M. Roche) :

- **Recrute** des agents contractuels, au sein du service scolaire et périscolaire pour assurer la mise en place des nouvelles activités périscolaires conformément au schéma d'organisation retenue pour la ville d'Orsay pour l'année scolaire 2014/2015, sur une période allant du 1^{er} septembre 2014 au 3 juillet 2015 :

29 animateurs, titulaires du BAFA ou d'un BPJEPS, pour assurer la surveillance cantine et l'animation des nouvelles activités périscolaires, dans les conditions suivantes :

- 6 agents à raison de 31h30 par semaine sur 36 semaines (hors mercredis et vacances scolaires),
- 1 agent à raison de 29h30 par semaine sur 36 semaines (hors mercredis et vacances scolaires),
- 1 agent à raison de 31h30 et de 26h30 par alternance 1 semaine sur 2 sur 36 semaines (hors mercredis et vacances scolaires),
- 8 agents à raison de 26h30 par semaine sur 36 semaines (hors mercredis et vacances scolaires),
- 1 agent à raison de 25h par semaine sur 36 semaines (hors mercredis et vacances scolaires),
- 3 agents à raison de 24h30 par semaine sur 36 semaines (hors mercredis et vacances scolaires),
- 1 agent à raison de 23h30 par semaine sur 36 semaines (hors mercredis et vacances scolaires),
- 1 agent à raison de 23h par semaine sur 36 semaines (hors mercredis et vacances scolaires),
- 7 agents à raison de 15h30 par semaine sur 36 semaines (hors mercredis et vacances scolaires),

7 assistants d'animation dont :

- 5 agents pour assurer la surveillance cantine et l'accueil des enfants à raison de 24h45 par semaine sur 36 semaines (hors mercredis et vacances scolaires),
- 2 agents à raison de 15h par semaine sur 36 semaines (hors mercredis et vacances scolaires) pour assurer l'accueil des enfants,

Leur rémunération sera calculée par référence à l'indice brut du grade d'animateur (IB 340) ou d'adjoint d'animation (IB 330) selon le diplôme détenu.

- **Recrute** 12 intervenants extérieurs pour assurer spécifiquement des ateliers auprès des enfants inscrits aux temps d'activités périscolaires sur une période allant du 1^{er} septembre 2014 au 3 juillet 2015 sur la base d'un taux forfaitaire de 33,34 € brut de l'heure dans les conditions suivantes :
 - 1 intervenant extérieur pour assurer un atelier multisports à raison de 9h45 par semaine sur 36 semaines,
 - 1 intervenant extérieur pour assurer un atelier basket free-style à raison de 15h par semaine sur 36 semaines,
 - 1 intervenant extérieur pour assurer un atelier de stylisme à raison de 13h par semaine sur 36 semaines,
 - 2 intervenants extérieurs pour assurer un atelier d'arts plastiques à raison de 14h par semaine sur 36 semaines,
 - 1 intervenant extérieur pour assurer un atelier de yoga à raison de 13h par semaine sur 36 semaines,
 - 1 intervenant extérieur pour assurer un atelier théâtre à raison de 8h30 par semaine sur 36 semaines,
 - 1 intervenant extérieur pour assurer un atelier de judo à raison de 8h par semaine sur 36 semaines,
 - 1 intervenant extérieur pour assurer un atelier de sophrologie à raison de 6h30 par semaine sur 36 semaines,
 - 1 intervenant extérieur pour assurer un atelier d'arts plastiques à raison de 6h30 par semaine sur 36 semaines,
 - 1 intervenant extérieur pour assurer un atelier de football à raison de 4h par semaine sur 36 semaines, à compter du 15 septembre 2014 jusqu'au 3 juillet 2015,
 - 1 intervenant extérieur pour assurer un atelier de danse à raison de 2h30 par semaine sur 36 semaines,
- **Recrute** 4 agents contractuels à raison de 6h par semaine sur 36 semaines (hors mercredis et vacances scolaires) pour assurer les études dirigées à compter du 2 septembre 2014 et jusqu'au 3 juillet 2015. Cet agent devra justifier d'une formation supérieure (diplôme de niveau II & I) et sera rémunéré sur la base d'un taux forfaitaire de 15,99 € brut de l'heure ;
- **Recrute** 1 agent contractuel à raison de 6h par semaine sur 36 semaines (hors mercredis et vacances scolaires) pour assurer la coordination de l'aide aux devoirs proposée par le service jeunesse, à compter du 2 septembre 2014 et jusqu'au 3 juillet 2015, rémunéré sur la base d'un taux horaire forfaitaire au regard de l'indice brut afférent au 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe ;
- **Recrute** 1 agent contractuel à raison de 8h par semaine sur 36 semaines (hors mercredis et vacances scolaires) pour assurer le service au sein de la restauration scolaire, à compter du 2 septembre 2014 et jusqu'au 3 juillet 2015, rémunéré sur la base de l'indice afférent au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe (IB 330) ;
- **Prévoit** que dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012.

2014-135 - DIRECTION DE L'ENFANCE - CONVENTION RELATIVE AUX ACTIONS DE L'INTERVENANT MUSIQUE DANS LES ECOLES PRIMAIRES DE LA COMMUNE D'ORSAY

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.
- **Dit** que la convention est signée au titre de l'année scolaire 2014/2015, pour un an renouvelable par tacite reconduction, sans toutefois excéder 3 années.
- **Précise** que l'annexe à la convention correspondant à la liste des intervenants, la nature des interventions et le volume horaire qui leur est attribué, peut être modifiée chaque année par accord écrit entre les parties.
- **Précise** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget scolaire de la commune, fonction 311 et nature 6216.

2014-136 – CULTURE - AIDE AUX PROJETS DES TERRITOIRES SAISON CULTURELLE 2014-2015 - DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (M. Charoussat, Mme Danhiez, M. Raphaël, M. Bernert, Mme Parvez, M. Redouane, M. Roche) :

- **Autorise** le Maire à déposer le dossier de demande de subvention départementale au titre de l'aide aux projets des territoires pour la saison culturelle 2014/2015 auquel la commune est éligible (Annexe 3), et à signer tout document et convention afférente.

2014-137 – JEUNESSE - LABELLISATION DU POINT INFORMATION JEUNESSE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de la convention de labellisation du Point Information Jeunesse avec le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ) et l'Etat et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents concernant le Point Information Jeunesse.
- **Précise** que cette convention est applicable pour l'année 2014-2017.

2014-138 – DIVERS - MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Le Conseil municipal, par 25 voix pour, 6 voix contre (M. Charousset, Mme Danhiez, M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, M. Redouane), 1 abstention (M. Bernert), 1 membre ne participant pas au vote (M. Foret), soutient les demandes de l'AMF :

- **Réexamen** du plan de réduction des dotations de l'Etat.
- **Arrêt** immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense.
- **Réunion** urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

La séance est levée à 23 heures 45.

Orsay, le 21 OCT. 2014

David ROS
Maire d'Orsay
Vice-président du Conseil général de l'Essonne



Certifié exécutoire, compte tenu
de la publication le : 21 OCT. 2014